

Mardi 23 juin 2026

Assemblée générale des artistes : une collecte en hausse malgré un contexte incertain

A l'issue de leur assemblée générale annuelle du 22 juin, les artistes associés de l'Adami ont élu les 8 membres, renouvelés chaque année, sur les 24 que compte le conseil d'administration :

- **Nathalie Boyer, Marianne Basler, Jean-Paul Bordes et Christelle Reboul** pour les artistes dramatiques,
- **Jil Caplan, Dorothée Hannequin et Diane Tell** pour les artistes de variétés, jazz et musiques actuelles,
- Et **Anne-Sophie Duprels** pour les artistes lyriques.

> [Le résultat de l'élection](#)

Mobilisés pour la défense de leurs droits et toujours impliqués dans la conduite de leur société, ils ont validé à plus de 98 % des voix les comptes annuels de l'année 2025 soumis à leur vote.

> [Le vote sur les résolutions](#)

Les droits des artistes-interprètes en 2025

En 2025, l'Adami a collecté **94,9 millions d'euros**, enregistrant ainsi une progression de 3,47 % par rapport à l'année précédente (91,7 M€).

La collecte des droits exclusifs issus du cinéma et de l'audiovisuel affiche une progression soutenue, atteignant **8,9 millions d'euros**, soit une hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Les droits en provenance de l'étranger enregistrent également une évolution positive, à **7,6 millions d'euros** (+5,7 %).

Les collectes issues de la copie privée et de la rémunération équitable connaissent en revanche une dynamique moins favorable (+1,68 %) portée principalement par la régularisation d'un important redevable. Les barèmes de la copie privée et de la rémunération équitable font par ailleurs actuellement l'objet de renégociations, rendant incertain leur rendement futur.

Après un niveau exceptionnel atteint en 2024, les droits répartis aux artistes s'établissent à **57 millions d'euros en 2025**, soit un niveau comparable à celui de 2023.

L'Adami a consacré un montant total de **14,7 millions d'euros** à l'action artistique et culturelle. Cette enveloppe, augmentée de 16%, traduit la volonté de l'Adami de renforcer le soutien aux artistes dans un contexte de précarisation croissante. Cette dynamique se traduit par une progression de l'activité avec **1 461 projets soutenus** (1228 en 2024) et **7 148 artistes** ayant bénéficié des dispositifs d'aides aux projets artistiques, d'accompagnement et de développement de carrière.

Toujours plus nombreux à choisir de devenir associés, **2 673** artistes ont rejoint l'Adami pour bénéficier de ses services dédiés portant à **52 192** le nombre d'artistes associés au 31 décembre 2025.

L'Assemblée générale valide la création d'une société commune entre l'Adami et la SCPP

En décembre dernier, après celui de la SCPP, le Conseil d'administration de l'Adami avait approuvé la création d'un outil commun de référencement des données et de répartition des droits. Conçu pour répondre aux besoins de chacune des deux sociétés, cet outil permettra à l'Adami et à la SCPP de conserver leurs propres règles de répartition tout en s'appuyant sur une infrastructure partagée.

Une validation de l'Assemblée générale des associés de l'Adami était nécessaire pour créer la société commune qui hébergera cet outil. Les artistes associés ont validé la création de cette société à près de 97% des voix.

Le développement de ce projet ambitieux, qui s'étalera sur plusieurs années, va pouvoir démarrer. Il offrira à l'Adami et à la SCPP un référentiel unique de données et un outil commun pour réaliser la répartition des licences légales - copie privée et rémunération équitable - et des droits exclusifs aux artistes-interprètes et aux producteurs phonographiques.

L'investissement consenti par la SCPP et l'Adami est à la hauteur des avantages qu'offrira cet outil en termes d'innovation et de performance aux artistes-interprètes de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma ainsi qu'aux producteurs membres de nos deux sociétés.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Elodie Germain
egermain@adami.fr
07 60 91 04 90

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

